



Saint-Lô, le jeudi 7 décembre 2017

COMMUNIQUÉ

Vie associative : **Déposez vos dossiers subventions 2018**

Demande de subvention - jusqu'au 28 février 2018

SAINT-LÔ

La vie associative saint-loise est particulièrement riche et témoigne d'une très grande diversité de projets : loisirs, éducation, santé, solidarité, jeunesse, culture, intégration et droits de l'homme, relations internationales, éducation populaire, patriotisme, vie économique.

Consciente de cette richesse, la Ville de Saint-Lô s'engage pour une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative sur l'ensemble de son territoire, tout en respectant la liberté et le pluralisme de chacune des associations. En 2018, la Ville soutiendra à nouveau de nombreuses associations qui répondent à un intérêt public local afin de les aider dans leur fonctionnement ou pour la réalisation de projets.

Les associations désireuses de bénéficier d'une subvention sont ainsi invitées à se rendre sur le site internet www.saint-lo.fr, rubrique "associations - démarches en ligne", et à compléter le formulaire de demande de subvention 2018. Il est également possible d'en retirer une version papier à l'accueil de l'hôtel de Ville.

Il est à retourner par voie électronique, accompagné des pièces justificatives, à l'adresse secretariat.associations@saint-lo.fr, ou à déposer complété à l'accueil de l'hôtel de Ville.

Les dossiers sont à retourner complétés pour le 28 février 2018.

Pour toute question, les associations peuvent écrire à l'adresse :
secretariat.associations@saint-lo.fr

Contact presse :

Direction de la communication et du marketing territorial : 02 33 77 60 00